ÉLECTION LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 24 AVRIL 2017

CANDIDATURE POUR LE POSTE DE [1] :

Vice-présidence aux relations intersyndicales

Dépôt de candidature au plus tard le :

Mercredi 19 avril 2017 à 12 h 30

A l'UQAM depuis 14 ans et chargé de cours depuis cinq ans, je connais bien le fonctionnement de notre université. Je me suis rapidement impliqué au Syndicat comme délégué syndical et j'ai également représenté mes collègues à différents comités facultaires et départementaux. Cette implication m'a permis de prendre conscience des enjeux et des défis qui entourent notre profession. En automne 2015, j'ai été élu à la vice-présidence aux relations intersyndicales. J'ai ainsi pu développer des liens solides avec nos collègues des autres universités, lors de nos échanges sur les enjeux de l'enseignement supérieur, les difficultés des précaires universitaires et la négociation regroupée. J'ai également développé des liens à l'interne avec le SPUQ, le SEUQAM, le SÉtuE et les associations étudiantes. L'appui des étudiants a été particulièrement important lors de notre dernière négociation.
Notre Syndicat est constitué de plusieurs profils de chargées, chargés de cours. Notre vision de la place et du rôle de notre Syndicat est donc plurielle. Les membres des diverses Facultés/École ont également des attentes spécifiques envers notre Syndicat. J'ajouterais également que les préoccupations des plus anciens parmi nous ne sont pas les mêmes que celles des nouvelles personnes chargées de cours, ou que celles des femmes ou des personnes en situation de double emploi. Pour moi, il est important que tous les membres de notre Syndicat soient entendus et soutenus.
Mais au-delà cette grande et riche diversité, nous avons également des préoccupations et des inquiétudes communes : notre reconnaissance comme corps enseignant, l'équité avec les professeurs-es ou avec nos collègues des autres universités, notre statut d'emploi précaire, et également les transformations de l'enseignement universitaire, notamment l'enseignement à distance.
La lutte sur tous ces fronts doit se poursuivre et celle-ci implique non seulement la solidarité des membres du Syndicat entre eux, mais aussi le travail de collaboration avec les autres instances auxquelles le Syndicat appartient : la Fédération des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), le Conseil Central du Montréal Métropolitain (CCMM) et notre Centrale, la CSN. De plus, à l'interne, nos luttes doivent aussi être arrimées avec celles des autres syndicats de l'UQAM.

Implication syndicale antérieure et/ou responsabilité pertinentes assumées ailleurs en lien avec le poste :

- Vice-président aux relations intersyndicales : 29 septembre 2015 – avril 2017
- Conseil académique (substitut) - Faculté des sciences : 2016-2019
- Assemblée départementale – Dépt. sciences biologiques : 2017
- Délégué syndical : 2014 et 2015
- Comité de révision professionnel (EQE) : 2013 (sciences biologiques), 2015 (sci. act. physique)
- Comité de liaison local – Dépt. sciences biologiques : 2014, 2015 et 2016

Projets envisagés :
Le mandat de la vice-présidence aux relations intersyndicales est essentiellement d'assurer la coordination des relations du SCCUQ avec les autres syndicats de chargées, chargés de cours, avec les autres syndicats de l'UQAM, les associations étudiantes et bien sûr avec la CSN, la FNEEQ et le CCMM. Plusieurs dossiers en cours vont être particulièrement importants à l'intersyndicale : la décentralisation de l'UQAM, l'arrivée de HEC au centre-ville (suivi auprès des partis politiques), la question du financement et de la compétition entre les universités, la création du Conseil des universités, les transformations actuelles des universités, la préparation des États généraux en enseignement supérieur, le Congrès de la CSN et la question de notre droit de vote à l'assemblée départementale.
Si vous m'accordez à nouveau votre confiance, je m'engage à être un membre actif au sein du Comité exécutif du SCCUQ, à représenter l'ensemble des membres de notre Syndicat au mieux de ma compétence et bien sûr à travailler avec nos alliés afin d'accroître notre rapport de force.

Département(s) ou faculté(s) d'affiliation : Sciences biologiques

Choix d'une, d'un représentant (facultatif) :

Signature : ***Olivier Aubry***	Date : 16 mars 2017

EXTRAIT DE LA POLITIQUE ÉLECTORALE DU SCCUQ

35.6.3 Assemblée générale annuelle d'élections

e) (…) Une personne candidate à un poste ne pouvant être présente à l'assemblée doit transmettre au Syndicat ou remettre à une ou un membre présent à l'assemblée une lettre de procuration signifiant le maintien de sa candidature. À défaut, la candidature ne pourra être retenue.

Vous pouvez consulter la politique électorale complète à l'adresse suivante : http://sccuq.org/le-sccuq/statuts-et-reglements/#chap7

[1] Toute personne élue à un poste libéré du Syndicat doit s'engager par écrit à respecter la Politique de libérations et ne peut obtenir plus de quatre cours d'enseignement, de libérations ou de perfectionnement par trimestre (Extrait de la proposition votée lors du Conseil syndical du 22 avril 2001).